



VINÇOTTE

2BR-32f-a

CERTIFICATION

Marques de conformité environnementales

Seedling ? EN 13432 ? OK compost Questions fréquentes

❓ Ai-je besoin d'une évaluation supplémentaire si je veux utiliser le logo Seedling pour des produits qui ont déjà la certification OK compost ? Y a-t-il des frais supplémentaires ?

- Norme \neq Schéma de certification

La norme européenne en matière de compostabilité, EN 13432, a été publiée en 2000. Cette norme définit les exigences de référence auxquelles doivent satisfaire tous les produits compostables. Mais les produits compostables évoluent et s'améliorent sans cesse. Au cours des dix années qui ont suivi la parution de la norme EN 13432, il est souvent arrivé que de nouvelles variantes ou de nouveaux produits pour lesquels la norme n'apporte pas de réponse claire apparaissent. Il faut donc toujours interpréter la norme de la même façon, et ces interprétations sont définies dans un schéma de certification.

Il existe en Europe deux schémas de certification qui ont été élaborés indépendamment, ce qui fait que ces deux schémas ne se recoupent pas entièrement. Il s'agit des schémas de certification d'OK compost et du logo Seedling.

- Similitudes et différences.

Vinçotte propose les deux certifications (OK compost et Seedling) avec leurs schémas de certification respectifs. Étant donné que ces deux schémas de certification reposent sur la même norme (EN 13432), ils se recoupent largement. Mais il y a aussi des différences d'interprétation. Pour traduire un certificat OK compost en un certificat pour le logo Seedling, et inversement, une évaluation supplémentaire s'impose donc. Pour connaître le coût spécifique lié à l'évaluation de votre produit, vous pouvez toujours demander une offre sans engagement.

❓ D'autres organismes de certification vont-ils également proposer le logo OK compost ?

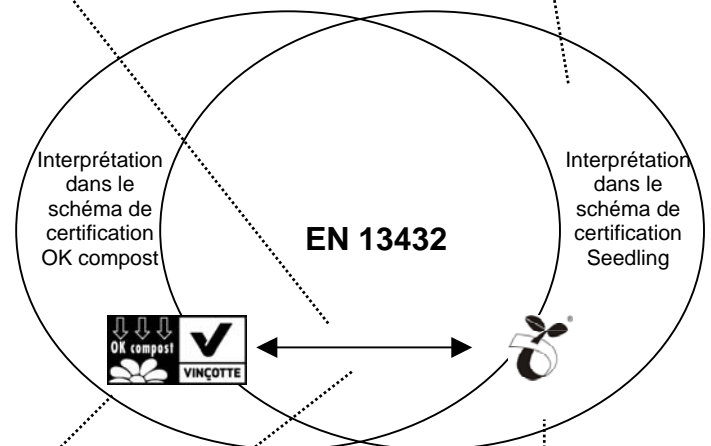
Non. Vinçotte reste le seul organisme de certification pour la certification OK compost.

❓ Le logo OK compost continuera-t-il d'exister aux côtés du logo Seedling ?

Depuis leur création, il y a plusieurs années, les deux logos, OK compost et Seedling ont acquis une grande crédibilité et une importante notoriété. Certains pays (France, Italie, Belgique, etc.) privilégient le logo OK compost, tandis que d'autres (Allemagne, Pays-Bas, etc.) utilisent plus fréquemment le logo Seedling. Vinçotte propose les deux logos parallèlement, de façon à ce que ses clients puissent assurer la reconnaissance de leurs produits compostables sur l'ensemble du marché européen.

❓ Que dois-je faire si je veux changer d'organisme de certification pour le logo Seedling ?

Pour le logo Seedling, Din Certco et Vinçotte sont liés au même schéma de certification mais travaillent en tant qu'organismes de certification indépendants pour European Bioplastics (propriétaire du logo Seedling). On pourrait les comparer à deux magasins différents commercialisant une même marque. Din Certco et Vinçotte ne peuvent donc pas reconnaître réciproquement leurs certifications sans évaluation complémentaire. Moyennant l'accord du client (notamment en raison de la confidentialité des données), Din Certco et Vinçotte feront néanmoins tout leur possible pour s'échanger les données afin d'accélérer au maximum cette évaluation supplémentaire.



❓ Que dois-je faire si je veux faire certifier un produit fini pour le logo Seedling alors que les matières premières qui entrent dans sa composition ont été certifiées par un autre organisme ?

Voir la réponse à la question ci-dessus. Outre la possibilité d'échanger des données entre Din Certco et Vinçotte, ce dernier dispose, en tant qu'organisme de certification, d'un large éventail de matières premières et intermédiaires certifiées. Moyennant le respect des règles de la confidentialité des données, Vinçotte peut également utiliser les données de ces matières certifiées OK compost pour la certification dans le cadre du logo Seedling.